

Banque centrale européenne: nomination d'un membre du directoire

2019/0817(NLE) - 09/12/2019 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des affaires économiques et monétaires a adopté le rapport d'Irene TINAGLI (S&D, IT) sur la recommandation du Conseil concernant la nomination d'un membre du directoire de la Banque centrale européenne.

La commission compétente a émis un avis favorable sur la recommandation du Conseil de nommer Fabio Panetta membre du directoire de la Banque centrale européenne pour un mandat de huit ans, à compter du 1^{er} janvier 2020. Fabio Panetta est actuellement gouverneur adjoint de la Banque d'Italie.

La commission économique et monétaire du Parlement européen a évalué les pouvoirs du candidat, notamment au regard des exigences énoncées à l'article 283, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et à la lumière de la nécessité d'une indépendance totale de la BCE conformément à l'article 130 dudit traité.

Le Parlement a exprimé à plusieurs reprises sa désapprobation à l'égard de l'absence d'équilibre entre les sexes dans la procédure de nomination des membres du directoire de la Banque centrale européenne et a demandé une amélioration des procédures à cet égard.

Malgré la nomination de Christine Lagarde comme première femme à la présidence de la Banque centrale européenne, les femmes continuent d'être sous-représentées au Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne.

Les députés ont appelé toutes les institutions et organes de l'UE et les institutions et organes nationaux à mettre en œuvre des mesures concrètes pour assurer l'équilibre entre les sexes.